

DECISION n° 2023 - 41

Portant sur l'acquisition de matériel lumière pour Vodanum
Société MULTI SCENI

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'achat de matériel de lumière pour le Pôle Associatif et Culturel Vodanum,

Considérant la proposition financière de la société MULTI SCENI n° DEV162604 du 03/05/2023,

Après analyse du devis,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande pour l'acquisition de matériel d'éclairage, pour un montant de 4 526,89 € HT, soit 5 432,27 € TTC, auprès de la société MULTI SCENI, domiciliée 180 rue du pas notre dame à TOURS (37100).

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur le Directeur de la société MULTI SCENI,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 21 juin 2023.

Le Maire

Emmanuel. DUMENIL

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

